

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
14 Juillet 1876.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 13 juillet.

M. Louis Blanc a la parole pour adresser
une question à M. le ministre des affaires
étrangères.

La Turquie est le théâtre d'une lutte qui
peut amener en Europe des complications
très-graves ; les Serbes déclarent qu'ils ont
pris les armes pour arracher à l'oppres-
sion leurs frères de Bosnie et d'Herzégovine.

Si la Turquie l'emporte, que fera la Rus-
sie ? Si, au contraire, les Serbes sont victo-
rieux, que fera l'Angleterre ?

Il y a là des périls à prévoir. Pour les
éloigner de nous, quelle est la politique
que le gouvernement français compte sui-
vre ? En présence d'aussi tragiques éven-
tualités, la tribune française ne peut rester
muette.

Un ministre républicain n'a pas à mode-
ler sa conduite sur celle des ministres mo-
narchiques, qui prétendent faire de la diplo-
matie une science occulte.

Le pays ne doit pas rester dans l'igno-
rance de ce qui l'intéresse au plus haut
point, et l'orateur demande à M. le minis-
tre des affaires étrangères de faire connai-
tre les pièces qui peuvent être communi-
quées sans inconvénient. (Très-bien ! à gau-
che.)

M. le duc Decazes, ministre des affaires
étrangères, répond qu'il ne peut donner une
entière satisfaction à la demande de M.
Louis Blanc. Il ne serait ni opportun, ni
utile, de discuter en ce moment les événe-
ments dont la presque île des Balkans est ac-
tuellement le théâtre.

La question des alliances de la France en
Orient n'est pas de nature à faire l'objet ac-
tuel d'un débat public.

Ce que la Chambre attend du gouverne-

ment, c'est qu'il ne prenne pas une part ac-
tive à ces événements.

La France a payé assez cher le droit de se
préoccuper exclusivement de ce qui inté-
resse son apaisement intérieur.

Le gouvernement pense comme la Cham-
bre à cet égard.

Cependant il ne pouvait se désintéresser
absolument de la question, et s'est efforcé,
avec les autres puissances européennes, de
réaliser un concert qui se produit en ce mo-
ment sur une base absolue : la non-inter-
vention et l'entente confidentielle sur les
éventualités qui viendraient à se produire.

Cette politique permettra de localiser la
lutte et d'en voir le terme le plus tôt possible
pour le plus grand bien de ceux mêmes qui
l'ont si imprudemment entreprise.

La publication des documents diploma-
tiques n'aurait en cet état de choses que des
inconvénients et ne pourrait que faire en-
courir au gouvernement et à la Chambre de
regrettables responsabilités.

Depuis un an, la France a donné des preu-
ves de circonspection et de dignité dont on
trouvera la trace, à chaque pas, dans la cor-
respondance diplomatique.

Mais la Chambre voudra se contenter de
cette déclaration et tiendra pour certain que
les intérêts et la dignité de la France ne se-
ront pas compromis au point de vue inté-
rieur et au point de vue extérieur. (Très-
bien ! très-bien !)

M. Louis Blanc fait observer que la non-
intervention dans la lutte n'implique pas la
non-intervention après la lutte. C'est alors
que les difficultés commencent, que l'anta-
gonisme éclatera. (Exclamations.)

En Angleterre, M. Disraeli a promis la
communication des pièces sous quelques
réserves, qui d'ailleurs ont mécontenté l'op-
position.

On sait ce que valent les arcanes de la di-
plomatie.

Si les dépêches eussent été communi-
quées en 1870, la guerre n'aurait pas eu
lieu.

Les républicains ne doivent pas régler
leur conduite sur des pratiques contraires

aux mœurs et à la dignité d'un peuple
libre.

L'incident est clos.

Chronique générale.

La loi municipale trouvée par M. Ferry
et adoptée par M. de Marcère est tombée
comme une pomme de discorde dans la ma-
jorité républicaine, qui nous a offert pen-
dant toute la séance d'avant-hier un nouvel
exemple de la confusion des langues.

En général, on ne trouvait pas cette loi
assez républicaine ; mais le moyen de ne pas
la recevoir, présentée par le ministre ! Re-
fuser l'entrée à l'une, c'était remercier l'autre.
Leur sort était lié.

Après mûres réflexions, le Génois a cru
trouver un moyen d'échapper à la difficulté. Il a
fait proposer par son lieutenant Le Pomellec
l'ajournement. Loin de la pensée de l'ora-
teur de vouloir troubler les bons rapports
qui existent entre la gauche et M. le ministre
de l'intérieur ; mais il trouve que la protégée
de celui-ci, encore un peu trop monarchi-
que, gagnerait à attendre, et qu'il serait bon
de la renvoyer à l'école laïque. Si cependant
M. le ministre croit devoir persister dans sa
résolution, les citoyens Le Pomellec et Gam-
betta se verront obligés de fermer leur porte,
mais ils n'en resteront pas moins les amis
fidèles de M. de Marcère. C'était, du même
coup, flatter la gauche radicale et ménager
le ministre.

Mais cette demande d'ajournement, fort
offensante pour la commission, a été vi-
goureusement combattue par le citoyen Ju-
les Ferry, qui s'est livré à une critique très-
acérée de la conduite du citoyen Gambetta
et de ses amis. Outre cette preuve des sen-
timents fraternels qui unissent les républi-
cains et dont nous verrons bientôt les effets,
le discours du rapporteur contient encore
autre chose : on y trouve à chaque ligne
l'aveu que cette Chambre est frappée d'im-
puissance, et que déjà l'opinion publique
murmure le mot de dissolution. C'est pour

prévenir un tel malheur que la commission
a proposé sa loi municipale. Avec cela, du
moins, les députés républicains pourront
se présenter fièrement devant les nouvelles
couches.

Le citoyen Gambetta répliqua au citoyen
Ferry. Ces deux francs-maçons ont laissé la
fraternité dans la loge de la Belle-Amitié ;
car, au lieu de construire le temple, ils se
jettent leur truelle à la tête. Cette loi qu'on a
été obligé d'arracher par le fer à la commis-
sion n'est qu'un leurre, une tromperie, un
attentat contre les principes républicains ;
mais ce que Gambetta reproche par-dessus
tout au V. . . F. . . Ferry, c'est, en présentant
sa loi, de faire éclater au grand jour des di-
visions intestines qu'on avait pris tant de
peine à cacher. En terminant, il renouvelle
au ministre les promesses que venait de lui
faire M. Le Pomellec, le priant de rejeter la
pomme de discorde du citoyen Ferry et de
rester dans le statu quo en attendant qu'on
ait formé une majorité républicaine au
Sénat. D'ailleurs l'ex-dictateur avait, pour
demander l'ajournement, une raison qu'il
s'est bien gardé de dire : Pourquoi une loi
qui peut devenir dangereuse entre d'autres
mains que celles du cabinet actuel, quand
on a celle de l'Empire, ou mieux encore
quand on n'en a pas du tout ?

M. de Marcère remplace à la tribune le
citoyen Gambetta. M. de Marcère, qui porte
la nullité et la sécheresse écrites sur tous les
traits, ne demanderait pas mieux que de
faire la volonté des républicains ; mais il en
est empêché par ailleurs, et il se trouve
malheureusement dans l'obligation de poser
la question de cabinet. Il y est forcé. Jamais
déclaration plus piteuse et plus humiliante
ne sortit d'une bouche ministérielle.

En vain le citoyen Gambetta demande à
quelle puissance occulte M. de Marcère se
croit tenu de céder, en vain le citoyen Flo-
quet essaye de faire revenir le cabinet sur
sa résolution, en vain la gauche radicale
s'efforce par ses murmures de repousser
l'ombre de Banco : celle-ci reste immobile,
sévère, impérieuse. Et l'on vote contre l'a-
journement, et l'on votera toute la loi, selon

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MÉMOIRES D'UN OUVRIER.

(Suite.)

A la longue, on s'accoutume au bonheur, et on
le reçoit comme le paiement d'une dette au lieu
de le recevoir comme un cadeau. Mais alors je
n'étais pas gâté par la Providence ; j'avais encore
sur les lèvres l'amertume du pain de la misère, ce
qui me faisait mieux sentir le bon goût du pain de
la prospérité.

Les épreuves du dehors étaient finies pour moi,
mais non pas celles du dedans, et après les difficul-
tés de l'arithmétique il restait à résoudre celles de
la conscience.

Ici je touche à un des plus difficiles moments de
ma vie. Aujourd'hui même, rien que d'y penser me
fait encore battre le cœur. Cependant je dirai tout,
quand ce ne serait que pour l'instruction du garçon
qui doit lire un jour ce que j'écris. Qui sait s'il n'y
trouvera pas une leçon. Les épreuves des pères doi-
vent faire la sûreté des enfants.

XII.

Les cinq premières années de notre établisse-
ment à Montmorency ne m'ont guère laissé de sou-
venirs.

Je me rappelle seulement que le travail donnait
de plus en plus, et que ceux qui avaient l'air de
me mépriser lors de mon arrivée ne passaient
plus près de moi sans porter la main à leur cha-
peau. J'étais désormais un personnage dans le
pays.

Devenu locataire du chantier de mon ancien con-
current, je m'y étais établi avec Geneviève. Nous
avons tapissé la maisonnette, repeint les vieux
plafonds, garni les croisées de rideaux blancs,
planté des rosiers du Bengale des deux côtés de la
porte.

Un coin du terrain avait été transformé en jar-
din : ma femme y mettait des fleurs et du linge
à sécher ; elle avait même recueilli un essaim
égaré qui, à la longue, nous avait donné plusieurs
ruches.

Pour compléter notre bonheur, un fils et une fille
avaient remplacé notre enfant perdu.

Tous deux poussaient comme des peupliers,
couraient parmi nos plates-bandes et nos copeaux
en gazouillant à faire taire les oiseaux. La tran-
quillité et l'abondance étaient revenues au logis.

Je ne me souviens de ce temps que par une con-
trariété qui devint bien vite une joie.

C'était à la naissance de la petite Marianne. Nous
avons pour voisine une dame de Paris riche à cent
mille francs et bonne à proportion, une vraie provi-
dence pour tous ceux qui l'approchaient.

J'avais bâti des serres dans son parc, à son en-
tier contentement, et elle avait, de plus, pris
en gré Geneviève, qui blanchissait son linge ;
aussi, deux ou trois mois avant la naissance de la
petite, avait-elle demandé à être sa marraine, ce
que la mère et moi avions accepté avec grande re-
connaissance.

L'enfant vint au monde en bonne disposition de
vivre ; et j'étais dans le bonheur du premier mo-
ment quand Mauricet nous arriva.

Je n'avais point revu le maître compagnon de-
puis ses mauvaises affaires ; mais je savais que
l'entrepreneur qui l'avait pris à gages lui avait fait
la place commode, et qu'il s'était repris de bon
cœur à la vie.

De fait, je le retrouvai aussi causeur, aussi joi-
vial et aussi actif que dans les meilleurs temps ;
l'âge l'avait seulement un peu chargé d'embon-
point.

Il nous embrassa à trois reprises, et ne put se
retenir de pleurer. Le bonheur et l'attendrissement
lui gonflaient le cœur.

— J'ai vu ton chantier en entrant, me dit-il, les

deux mains posées sur mes épaules et ses yeux hu-
midés tout près des miens ; il paraît que ça va,
garçon... tu fais des provisions d'hiver pour les
vieux jours... C'est bien, mon brave, la réussite des
amis me donne de la santé !

Je répondis que tout allait effectivement à
souhait, et je lui expliquai rapidement ma posi-
tion.

Il m'écoutait, assis près du lit de Geneviève,
notre petit Frédéric sur ses genoux, et regardant la
nouvelle arrivée qui dormait dans son berceau.

— Allons, vivat ! s'écria-t-il quand j'eus fini ; il
faut que les braves gens prospèrent, ça fait bon-
heur au bon Dieu ! J'avais besoin de savoir où tu en
étais, et c'est pourquoi j'ai demandé au patron
quelques jours de campo.

— Ainsi, vous nous restez ! dit Geneviève avec
une satisfaction visible.

— Si c'est un effet de votre part, répliqua Mau-
ricet ; je ne suis venu que pour vous d'abord ! De-
puis tant de semaines que nous étions séparés, j'a-
vais faim et soif de ce paroissien-là !

Il me prit encore les mains.

— Et puis, ajouta-t-il en se tournant vers la
femme, je savais que la famille allait s'augmenter,
et je mitonnais une idée, une idée qui me réjouit
depuis trois mois !

— Quelle idée ? demanda Geneviève.

— Celle de vous amener un parrain pour l'en-

le désir qu'en a exprimé M. de Marcère. Déjà l'article 1^{er} a été voté, et si l'heure n'eût été trop avancée, les deux autres l'eussent été également. Et dire que nous devons ce résultat à la volonté de M. de Marcère !

C'est fait. La loi municipale provisoire est votée à une grande majorité. Les prétendus apôtres du libéralisme se sont opposés à ce que les maires soient élus dans toutes les communes de France par le Conseil municipal. Ils l'ont permis pour les bourgades et villages; mais, dans les chefs-lieux de département, dans les chefs-lieux d'arrondissement et dans les chefs-lieux de canton, la nomination du maire appartiendra au gouvernement.

L'AFFAIRE ROUVIER.

Avant-hier est venue devant la 8^e chambre du tribunal correctionnel de Paris l'affaire de M. Rouvier, député de Marseille, accusé, comme on s'en souvient, d'outrages à la morale publique.

Le prévenu était assisté de M^e Nicolet, qui a été obligé, à diverses reprises, de le calmer, car son irritation était extrême.

Nous ne rendrons pas compte de ce procès. Il est de la nature de ceux qui se jugent ordinairement à huis-clos, ou dont on évite généralement de rendre compte.

Disons seulement que M. Rouvier, qui passait pour libre-penseur, ou du moins se posait comme tel, a plusieurs fois invoqué le nom de Dieu, et a plusieurs fois également pris Dieu à témoin de son innocence.

Un télégramme nous apporte le résultat de cette vilaine affaire. Le tribunal a renvoyé M. Rouvier des fins de la plainte, les débats n'ayant pas suffisamment établi, malgré de graves présomptions, que le prévenu fût l'auteur de ces outrages qui lui sont reprochés.

Si le correspondant marseillais de la *République du Midi*, journal de Montpellier, est bien informé, voici une nouvelle qui mérite de figurer dans le dossier du libéralisme républicain :

Ce n'était pas assez pour le parti radical de répandre des insinuations injurieuses autant que mensongères contre la Compagnie de Jésus.

On fait en ce moment circuler à Marseille, d'après ce correspondant, une pétition qui ne demande rien moins que l'expulsion des Jésuites du territoire français.

Les Jésuites sont la terreur des révolutionnaires; c'est que ces hommes d'une science incontestable, d'une morale pure et élevée, gênent singulièrement les menées des démocrates, qui voudraient abuser la foule au point de lui faire renier ses croyances et de la ramener à l'abrutissement païen. Rassurons-nous cependant : Marseille, aux fêtes du Saint-Sacrement et du Vœu du Sacré-Cœur, vient de manifester d'une manière éclatante son attachement à la religion et à ses ministres. C'est là sans doute ce qui a

réveillé la colère et la haine du parti anticatholique.

DU DUEL DANS L'ARMÉE.

On lit dans l'*Univers* :

Nous avons annoncé que le Sénat avait écarté par l'ordre du jour les pétitions des pères de famille protestant contre le duel militaire obligatoire; la question est assez grave pour que nous y revenions, et comme le rapport de l'honorable amiral de Dompierre d'Hornoy a grandement contribué à la décision du Sénat, nous croyons devoir le reproduire intégralement :

« M. le vice-amiral de Dompierre d'Hornoy, rapporteur. — Messieurs, dix-sept pères de famille, signataires de la pétition n^o 58, s'adressent à la sollicitude du Sénat, ainsi qu'à l'équité de M. le ministre de la guerre, pour obtenir d'urgence la suppression d'un abus qui, chaque année, fait des victimes dans les rangs de l'armée : le duel militaire.

« Les sentiments qui ont dicté cette pétition sont trop honorables pour n'avoir pas attiré la plus sérieuse attention de votre 3^e commission, qui réprovoque le duel autant que qui que ce soit.

« Elle a dû cependant examiner si, dans l'état actuel de notre législation, de nos institutions militaires et de nos mœurs, il y a non-seulement urgence, mais même avantage à revenir sur cette question du duel, si souvent débattue depuis un demi-siècle par les plus célèbres juriconsultes. Elle a dû rechercher ensuite si l'initiative d'une nouvelle loi peut émaner du ministre de la guerre, ainsi que le demandent les pétitionnaires.

« La magistrature trouve dans nos codes des lois suffisantes pour réprimer le duel dans la société civile; elle les applique souvent, et cependant avec une assez sage modération pour faire diminuer peu à peu cette coupable manie, poussée jadis à la fureur, et surtout aux époques où la répression était la plus énergique et la plus rigoureuse.

« La jurisprudence militaire a la faculté d'emprunter au code pénal ordinaire ses prescriptions, toutes les fois que les délits ne sont pas prévus par le code militaire; elle est donc également armée, et il n'y a pas de loi nouvelle à édicter.

« Votre 3^e commission des pétitions pense (et elle ne doute pas que tel ne soit l'avis du Sénat) que vouloir aller plus loin serait inapplicable dans l'armée et tout au moins amènerait des inconvénients tels que les pétitionnaires eux-mêmes en viendraient sans doute à regretter, dans l'intérêt de leurs enfants, les sages mesures avec lesquelles l'autorité militaire s'efforce d'atténuer le mal aujourd'hui.

« Les chefs de l'armée désapprouvent autant que nous en principe le duel. Ils sont ménagers du sang de leurs soldats et, avant tout, veulent qu'il ne coule que pour la défense et l'honneur du pays; mais leur tâche est bien délicate.

« Il eût été impossible de couper brusquement le mal; il fallait aussi ménager ces principes d'honneur, de courage, de respect les uns pour les autres qu'ils savent si bien inspirer à leurs subordonnés. Une répression absolue n'eût-elle pas été aussi très-dangereuse, et n'eût-elle pas risqué d'amener des suites plus graves encore que celles du duel, dans ces masses de jeunes gens pleins de feu, mais susceptibles, irréfléchis, et qui sentent vivement l'honneur d'avoir une arme au côté? N'est-il pas à craindre que, privés de la possibilité de remettre à une explication dans un moment de froide réflexion la vengeance d'une injure, ils ne se laissent aller à la vengeance du moment avec tous les dangers de la colère, de l'arme qu'ils ont sous la main et de l'excitation d'assistants généralement peu bienveillants?

« De là, que de rixes graves! que de blessures dangereuses! que de conséquences plus regrettables encore!

« L'autorité militaire, pénétrée de ces difficultés, et s'efforçant cependant de diminuer, autant que possible, les duels dont elle ne veut pas plus que vous, messieurs, je le répète, n'a trouvé jusqu'ici de meilleur remède qu'une active surveillance qui permet d'arrêter, l'honneur sauf, la plus grande partie des rencontres et d'empêcher la gravité de celles qu'elle ne peut malheureusement pas empêcher.

« Elle a obtenu ainsi les meilleures résultats; les duels diminuent et ils entraînent beaucoup plus rarement des suites graves.

« Votre commission étant donc convaincue qu'il est difficile et surtout dangereux d'introduire de nouvelles dispositions répressives contre le duel; espérant, en outre, que l'autorité militaire continuera à faire tous ses efforts pour l'arrêter autant que possible dans l'armée, vous propose, messieurs, de passer à l'ordre du jour.

« M. le président. — La commission propose de passer à l'ordre du jour. Je mets aux voix ses conclusions.

« L'ordre du jour est adopté. »

De la lecture de ce rapport il résulte que le Sénat est passé à l'ordre du jour, sur l'assurance qui lui était donnée que « l'autorité militaire, s'efforçant autant que possible de diminuer les duels, dont elle ne veut pas plus que les sénateurs... a obtenu les meilleurs résultats; que les duels diminuent beaucoup et qu'ils entraînent beaucoup plus rarement des suites graves ». Or, est-ce là ce qui se passe?

A cette question, nous avons répondu à l'avance, sans nous arrêter au chiffre de 12,000 duels par an donné par les *Mémoires d'un volontaire d'un an*, et qu'on pourrait cependant soutenir; nous nous bornerons à rappeler qu'en quelques jours l'*Univers* a eu à enregistrer trois duels, dont deux ont été suivis de mort d'homme, et dont le troisième a brisé la carrière d'un jeune homme, devenu infirme. Voilà qui ne concorde guère avec la diminution des duels militaires et leur innocuité de plus en plus grande. Et nous avons appris ces duels, pour ainsi dire par hasard, sans faire aucune enquête, ce

qui nous autorise à croire que, dans ce court laps de temps, ils ont été plus nombreux. Sur ce point donc nous avons le droit de dire de l'amiral Dompierre d'Hornoy, dont la bonne foi aura été trompée.

Nous ajouterons que, dans son rapport, l'honorable rapporteur a passé sous silence un côté important, nous dirions volontiers le côté le plus important de la question, nous voulons parler de l'obligation de battre imposée par ses supérieurs au soldat souvent pour des vétilles, contrairement à la loi civile et à la loi religieuse. Il y a là une odieuse atteinte à la liberté de conscience du soldat chrétien, et malheureusement elle est fréquente.

On dit que le ministre de la guerre, à la suite des faits signalés par l'*Univers*, a interdit aux chefs de corps d'imposer le duel à leurs hommes; nous croyons savoir que cet effet des instructions en ce sens ont été données. C'est sans doute à ces instructions que M. l'amiral de Dompierre d'Hornoy a fait allusion en parlant des mesures prises par l'autorité militaire pour diminuer le nombre des duels. Nous regrettons seulement que n'ait pas été plus explicite; une indication précise n'aurait pas été de trop, sur tout en présence d'un préjugé invétéré. Pour notre part, nous aurions parfaitement compris que le Sénat passât à l'ordre du jour si l'amiral de Dompierre avait dit que satisfaction avait été donnée d'avance, dans la mesure du possible, aux justes réclamations des pétitionnaires, par une circulaire du ministre de la guerre interdisant aux officiers d'user de leur autorité pour forcer les soldats à se battre et leur prescrivant au contraire de s'efforcer de leur faire éviter les querelles.

Cette indication précise, qui était nécessaire, fait défaut; aussi, regrettons-nous la décision prise un peu rapidement par le Sénat. Certes, nous ne doutons pas que l'autorité militaire supérieure, sur tout après le rapport de l'amiral de Dompierre qui condamne si nettement le duel, ne continue à se montrer opposée à une odieuse coutume; mais en sera-t-il de même des chefs de corps et des officiers inférieurs? Personne n'oserait l'affirmer. Or, c'est surtout de ces officiers que dépendent les soldats.

La situation étant donnée, il nous semble que le Sénat aurait été mieux inspiré en renvoyant les pétitions des pères de famille au ministre de la guerre. Ce renvoi pourrait être motivé, et rien n'empêcherait d'indiquer qu'on ne réclamait pas une loi, peut-être impossible en effet, mais seulement la cessation d'un abus de pouvoir dont nous avons fait ressortir tout l'odieux. M. le général de Cissey n'aurait pu qu'accepter avec empressement une décision qui ne faisait que l'encourager dans la voie où il était entré, et les pères de famille auraient obtenu satisfaction.

Etranger.

Événements d'Orient.

Les nouvelles du théâtre de la guerre

fant.

— Un parrain ?

— Et le voilà ! acheva-t-il en frappant sur sa poitrine; vous n'en trouverez jamais un de meilleure volonté, ni qui vous aime davantage.

Geneviève ne put retenir un mouvement, et nous échangeâmes un regard; Mauricet s'en aperçut.

— Est-ce que j'arrive trop tard ? demanda-t-il; auriez-vous déjà choisi ?

— Un parrain... ah... balbutia la mère; nous n'avons qu'une marraine...

— Alors, c'est bien ! reprit le maître compagnon; vous me la présenterez. De me retrouver ici, voyez-vous, ça me donne le goût de la joie. Faut s'amuser à mort ! Je veux un baptême modèle, avec des dragées, du bordeaux à discrétion, et des gibelottes de lapin !... Ah ça ! elle n'est pas trop déchirée, au moins, la marraine ?

Je lui répondis, avec un peu d'embarras, que c'était madame Lefort, notre riche voisine.

— Une bourgeoise ! répéta Mauricet; excusez du peu ! En voilà un honneur ! alors, il faudra se tenir sur son quant à soi. Mais soyez calmes, à l'occasion on sait avoir un certain genre. J'achèterai une paire de gants tricotés !

Nous n'avions pas eu le temps de répondre : la porte s'ouvrit : c'était la voisine elle-même.

Je fus un moment interdit; Geneviève s'était sou-

levée dans son lit. La position devenait véritablement embarrassante.

Elle le fut encore bien davantage quand madame Lefort rappela la promesse qu'elle nous avait faite, et déclara qu'elle venait s'entendre avec nous pour un parrain.

— De quoi ! de quoi ! s'écria Mauricet en se redressant; un parrain ? présent !... j'arrive pour ça de Bourgogne. A ce que je vois, c'est madame qui doit être ma commère... Enchanté de l'avantage !... il faudra s'entendre pour les dragées.

Madame Lefort étonnée nous regarda; Geneviève était devenue très-rouge, arrachait les pailles d'une chaise sans oser lever les yeux; il y eut un silence assez long pendant lequel Mauricet, qui ne s'apercevait de rien, faisait voyager Frédéric sur ses genoux avec la chanson d'usage :

A Paris, à Paris,
Sur un cheval gris.
A Rouen, à Rouen,
Sur un cheval blanc.

— Ceci change tout, dit enfin la voisine, d'un ton un peu sec; je venais proposer de nommer l'enfant avec mon frère le conseiller de préfecture; j'ignorais que vous eussiez fait votre choix à mon insu.

— Que madame nous excuse, répliquai-je, nous n'avions pensé à rien; c'est le maître compa-

gnon qui, en arrivant tout à l'heure, nous a fait la proposition.

— Et nous comptions en parler à madame, ajouta Geneviève.

— Minute ! interrompit Mauricet, qui s'aperçut enfin de notre embarras; je ne veux contrarier personne ! Ce que j'en ai dit, c'est par affection; j'aurais aimé à nommer la petite, vu qu'une filleule est quasiment une fille; mais ma bonne volonté ne doit pas lui faire tort, et si Pierre Henri trouve mieux, il ne faut pas qu'il se gêne.

Il s'était levé; l'expression joyeuse de sa bonne figure avait disparu; Geneviève et moi nous fîmes ensemble un geste pour le retenir; nous avions pris notre résolution du même cœur.

— Restez, m'écriai-je, on ne peut jamais trouver mieux que de vieux amis comme vous.

— D'autant que madame Lefort vous connaît, ajouta Geneviève.

Et se tournant vers la voisine avec un de ces sourires qui supplient :

— C'est le brave Mauricet, continua-t-elle, l'ancien tuteur de Pierre Henri, dont j'ai si souvent parlé à madame; celui qui l'a aidé, après Dieu, à être un honnête homme. Quand la mère Madeleine est morte il menait le deuil, et quand nous nous sommes mariés il m'a conduite à l'église ! Dans le bonheur comme dans la tristesse, il a toujours été avec nous ! Madame comprend qu'il a droit

de continuer son métier de protecteur près de nos enfants.

— Vous avez raison, dit madame Lefort, dont le visage avait repris sa sérénité; les nouveaux venus ne doivent point usurper la place des anciens; Mauricet, nous nommerons ensemble.

— Eh bien ! s'écria le maître maçon, touché jusqu'aux larmes, je dis que vous êtes une brave femme ! Mais n'aurez-vous pas de regret à ce que vous faites ? car on a beau être dans sa graine, comme le bois pas équarri, on sait ce qu'on doit aux gens bien nés. Madame n'a rien à craindre, elle sera contente de moi.

La voisine sourit et changea de conversation. Elle se montra très-polie avec Mauricet, qui, après son départ, déclara que c'était la reine des grasse gens. Quant à nous, il serra nos mains dans les siennes avec une expression de reconnaissance que m'attendrit.

— Merci, les amis, nous dit-il d'une voix émue, je vivrais cent ans, voyez-vous, que je n'oublierais jamais cette heure ! Vous n'avez pas eu honte de votre vieux camarade, et vous avez risqué pour lui de perdre une riche protection; c'est brave ça, et c'est juste ! Dieu vous en récompensera.

Le baptême se fit à la satisfaction de tout le monde. Mauricet eut des manières de sénateur, et madame Lefort ne se montra point trop gênée d'être semblable parrain. (La suite au prochain n^o.)

sont toutes contradictoires, et il est difficile, au milieu de toutes ces dépêches si opposées, de découvrir la vérité.

Ainsi, avant-hier, presque tous les journaux annonçaient l'écrasement des troupes serbes sur plusieurs points. Presque tous leurs correspondants particuliers s'accordaient pour dire que les Serbes étaient battus et la Serbie sur le point d'être envahie. L'Agence Havas gardait le silence; nous sommes bien obligés d'accepter comme plausibles des dépêches qui arrivaient avec une telle unanimité.

Hier, les choses semblaient changer de face. Il n'y avait peut-être pas plus de vérité dans les nouvelles d'hier qu'il n'y en avait dans celles d'avant-hier; dans l'incertitude où nous sommes, nous nous bornerons à résumer les dépêches des divers journaux.

L'Agence Havas n'a encore mentionné ni la prise de Zaitchar par les Turcs, ni la déroute de Tchernaïeff entre Nich et Widdin. Elle ne nous parle que de petits combats entre les Monténégrins et les Ottomans, combats dans lesquels les premiers auraient l'avantage. Si Tchernaïeff et Leschjanin avaient subi les graves échecs qu'on annonçait, l'Agence Havas en aurait reçu des détails.

Le *Gaulois*, qui depuis dix jours a chaque matin des dépêches à sensation de son correspondant, reçoit de celui-ci, qui se trouve à Belgrade, le démenti suivant des nouvelles alarmantes qui étaient répandues avant-hier :

« Tous les racontars que vous me communiquez comme circulant à Paris sont absolument controuvés. Rien de nouveau ne nous est parvenu du théâtre de la guerre. Depuis cinq jours, on est sans bulletin de Tchernaïeff. Mais ici la plus grande confiance règne dans les régions officielles et dans la population.

Le bruit a couru que le correspondant de la *Nouvelle Presse libre*, de Vienne, avait été tué, et que les correspondants du *Temps* et du *National*, de Paris, avaient été blessés. Il n'en est rien. Ces messieurs viennent d'arriver à Belgrade. »

Nous ferons observer que les combats dans lesquels les Serbes auraient été battus ont eu lieu le 9 juillet d'après toutes les dépêches; or, la dépêche du *Gaulois* qui les dément est du 11; à cette date on aurait dû savoir à Belgrade ce qui s'est passé.

Par contre, l'*Estafette*, par une dépêche du 10, datée de Bukarest, confirme la déroute des Serbes; mais à Bukarest il était difficile d'avoir à cette date d'autres nouvelles que celles transmises par les Turcs.

Enfin, le *Soir* a donné une dépêche de Belgrade, du 11, qui annonçait au contraire une victoire des Serbes sur le Nimok, et la retraite d'Osman-Pacha sous Widdin.

En même temps, une dépêche de l'Agence Maclean disait qu'une grande bataille avait été livrée entre Bregawatz et Widdin, et qu'Osman Pacha était en déroute.

Si le fait est vrai, Zaitchar ne peut être au pouvoir des Turcs.

Les dernières dépêches s'accordent pour dire qu'on n'a pas de nouvelles précises de Tchernaïeff, et elles ajoutent que le quartier général du prince Milan serait transporté d'Alexinat à Paratjin.

Ce qui nous paraît probable en face de dépêches aussi contradictoires, c'est : 1° qu'on a exagéré la portée de certains combats; 2° que les Serbes, au lieu d'être battus à l'extrémité, ont au contraire écrasés les Turcs; 3° qu'au centre, Tchernaïeff, sans être aussi compromis qu'on l'a annoncé, a dû pourtant revenir à la prudence et battre en retraite pour n'être pas cerné dans le triangle formé par Nisch, Widdin et Sophia. La marche en arrière du quartier général l'annoncerait.

Nous ferons observer, de plus, que si les Turcs avaient remporté ces fameuses victoires dont on parlait il y a deux jours, le gouvernement de Constantinople se serait empressé de les annoncer; or, l'ambassade ottomane n'a rien communiqué. Il faut donc en conclure que leurs succès n'ont rien de définitif.

L'armée du Monténégro semble s'être divisée en deux corps, l'un qui est concentré vers l'ouest pour empêcher les débarquements des troupes turques à Kleck, — l'autre qui opère en Herzégovine, et vient de s'emparer de Gaschko. Un troisième corps irrégulier, formé de volontaires, donne la main aux insurgés de Scutari, au midi du Monténégro.

De Constantinople, on n'a que des nou-

velles très-vagues, mais toutes les correspondances s'accordent pour présenter la situation comme très-alarmante. Il existe au grand jour une conspiration pour renverser le gouvernement et le sultan. Treize cents personnes ont été arrêtées! Ce chiffre suffit pour montrer quelles sont les inquiétudes et quelle est l'étendue du complot.

C'est pour ne pas être victime d'une sédition populaire que Mourad V recule indéfiniment la cérémonie de l'investiture du sabre et reste confiné dans son palais.

SAUMUR

Il y a cinquante ans.

XXVII.

MADemoiselle MARS A SAUMUR.

(Suite et fin.)

Après avoir montré la grande artiste interprétant sur notre scène, avec un talent incomparable, les rôles d'Hortense, d'Araminte et d'Elmire, le journal de Saumur continuait ainsi :

« ... Enfin j'arrive à Valérie, et je sens naître mon émotion; nulle part M^{lle} Mars n'est plus naturelle, plus ingénue, plus expressive; c'est dans ce rôle surtout qu'elle est unique pour sa manière de sentir et d'exprimer le sentiment; son âme tout entière semble se déployer et se répandre au dehors; en un mot, sa voix est dans son cœur. Tel est en effet le talent de cette actrice, qu'on ne s'aperçoit pas que l'ouvrage repose sur des invraisemblances, qu'il n'y a nul caractère, nulle passion, que tout, jusqu'au style, n'y est que nuances, qu'esquisses légères.

« Je crois voir encore la figure si intéressante de Valérie, portant le cachet de l'auteur, c'est-à-dire une sorte de sérénité continuelle; j'écoute encore cet organe séduisant, je contemple ce charmant sourire, ces bras gracieux s'étendant pour chercher un appui; on dirait qu'elle prend à tâche de laisser son admiration. Écoutons-la faire l'aveu de son premier amour; quelle est vraie et attachante cette manière de raconter! Examinons-la quand Ernest lui demande ce qu'elle faisait en son absence. — *J'attendais!*... Quelle pinceau pourrait rendre en ce moment la touchante expression de sa figure, la séduisante douceur de sa voix. Voilà de ces nuances de sentiment qui échappent à toutes les actrices, que l'âme seule décèle, que M^{lle} Mars seule sait rendre.

« Dirai-je encore cette exquise sensibilité, ce transport à la vue de la lumière, cette pathétique et entraînant acclamation : *J'existe!* cette inspiration soudaine et vraie qui lui fait nommer tout ce qui l'entoure, ce cri quand elle reconnaît Ernest; mais il faudrait citer tout le rôle pour apprendre qu'il n'est pas un mot qui n'ait contribué à exciter l'enthousiasme. Aussi s'est-il souvent manifesté par les plus vifs applaudissements, jamais les spectateurs n'avaient été moins avarés de cette manne précieuse qui nourrit le talent, et qui est si légitimement due à l'actrice surnommée à juste titre l'*Inimitable*.

« Sans doute M^{lle} Mars, qui depuis vingt-cinq ans a épuisé toutes les formules possibles d'éloges, ne trouvera rien de nouveau dans les nôtres, mais je n'ai pu résister au désir et au besoin de rendre hommage à son admirable talent. »

Le dimanche 9 juillet 1826, pour sa troisième représentation, et devant une salle comble et enthousiasmée, M^{lle} Mars joua le rôle d'Emma, de la *Fille d'honneur*, et celui de Sylvia du *Jeu de l'amour et du hasard*.

Le public saumurois conserva longtemps le souvenir de ces magnifiques soirées théâtrales, où il eut la bonne fortune d'applaudir l'une des actrices les plus accomplies qui aient paru sur la scène française.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Cours public et gratuit de Viticulture

Professé par M. DU BREUIL,

A SAUMUR, DANS LA SALLE DE L'HOTEL-DE-VILLE.

Samedi 15 juillet, à 9 h. 1/2 du matin.

CLOTURE DU COURS.

Insectes nuisibles. — Vendange. — Modes d'exploitation. — Compte de culture.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Proposition Le Pomellec, rejetée par 387 voix contre 76. Ont voté pour le rejet : MM. Berger, Benoist, de Civrac, Janvier de la Motte, de Maillé. A voté pour l'adoption : M. de Soland. N'a pas pris part au vote : M. Maillé.

Article 1^{er} de la loi municipale, adopté par 434 voix contre 22. Ont voté pour : MM. Berger, Benoist, de Civrac, Janvier de la Motte. A voté contre : M. de Maillé. N'ont pas pris part au vote : MM. Maillé et de Soland.

Amendement La Fauconnerie, rejeté par 368 voix contre 63. Ont voté pour : MM. Berger et Janvier de la Motte. Ont voté contre : MM. Benoist et Maillé. N'ont pas pris part au vote : MM. de Civrac, de Maillé, de Soland.

Proposition Madier-Montjau, adoptée par 323 voix contre 67. Ont voté pour : MM. Berger, Benoist, de Civrac, Janvier de la Motte, de Maillé, Maillé, de Soland.

Au Sénat, le tirage des bureaux a eu lieu mardi. M. le général d'Andigné fait partie du 2^e bureau; M. Achille Joubert du 5^e; M. le baron Le Guay du 9^e.

Le délégué de la Société de secours aux blessés militaires, pour la 9^e région, comprenant les départements d'Indre-et-Loire, de la Vienne, des Deux-Sèvres, de Maine-et-Loire et de l'Indre, nous prie de publier la note suivante :

« Les femmes de militaires dont les maris, soldats pendant la guerre, ont disparu à cette époque, n'ont qu'à produire un jugement constatant l'absence pour obtenir une pension de l'Etat. »

COMMUNE DE GENNES.

Le Maire de la commune de Gennes prévient le public qu'à l'occasion du Comice agricole, il y aura à Gennes, le 30 juillet 1876, grande Fête : — Musique, Jeux et divertissements publics. — Ballon. — Illumination du clocher de Saint-Eusèbe. — Feu d'artifice tiré par M. Vincent jeune, artificier à Angers. — Retraite aux flambeaux.

Les marchands étalagistes trouveront aide et protection dans l'administration de la commune.

Le Maire de Gennes,

RAYMOND D'ACHON.

Les travaux du chemin de fer de Tours à Montluçon sont commencés à Loches.

On assure que MM. Barni fils et C^{ie}, entrepreneurs généraux de la ligne de Tours à Châteauroux, donneront, cette semaine, deux lots à l'adjudication : le premier, de Jougé à Evres, comprenant 11 kilomètres et demi d'une valeur approximative de 400,000 fr.; le deuxième, d'Evres à Cormery, comprenant 5 kilomètres estimés 120,000 fr. environ.

La Compagnie du Nord vient d'admettre à titre d'essai, dans la composition d'un de ses trains ordinaires, un wagon muni de l'appareil automatique destiné à transmettre les dépêches sans interrompre la marche du train.

Ce n'est pas la première fois que se produit un accident pareil à celui signalé dans les nos des 10 et 11 juillet du *Journal d'Indre-et-Loire*, par l'explosion instantanée d'un syphon d'eau de seltz, qui, cette fois, fort heureusement, n'a pas fait de victimes; mais il est nécessaire de prendre des précautions, pour garantir le fabricant et le consommateur.

Le premier ne devrait jamais négliger de se servir du grillage destiné à le mettre à l'abri des explosions très-dangereuses. On se souvient encore du terrible accident arrivé en 1869 à Poitiers; le second pourrait avoir recours, sur sa table, à un vase en métal verni intérieurement, dans lequel le syphon serait plongé jusqu'à la pédale.

On pourrait ajouter dans ce vase, qui servirait comme préservatif en cas d'explosion, des fragments de glace ou de l'eau froide pour en faire au besoin un réfrigérant.

Ce vase serait peu coûteux, aussi chaque consommateur devrait-il en faire l'acquisition. Avis aux industriels.

Le *Journal de Vitry* rapporte qu'un affreux accident est arrivé mercredi dernier à la ferme du Pont-le-Beau, en Etrelles :

On s'occupait, dit le *Journal de Vitry*, de ramasser du foin. Sur une charrette étaient montés une jeune fille et un enfant. Pendant le trajet, la rencontre d'une ornière les précipita tous deux à terre. L'enfant, nous dit-on, en a été quitte pour quelques contusions. Quant à la malheureuse jeune fille, elle tenait en ce moment un *broc*, dont les pointes étaient tournées vers elle, et sa poitrine en a été traversée de part en part; elle n'a survécu que quelques heures.

On lit dans le *Journal d'Alençon* :

Un enfant de onze ans vient de donner l'exemple d'une bien rare, mais d'une bien triste énergie.

Le jeune Abel Trouvé, domestique à Saint-Sulpice-sur-Rille, s'est tiré, le 3 juillet dernier, un coup de fusil dans la mâchoire. Le malheureux avait fait partir la gâchette en se servant d'un bâton portant à la poignée une lanière de cuir très-ferme et formant une boucle à l'aide de laquelle il a pu exercer une pression sur la gâchette et l'abaisser.

C'est dans l'écurie attenant à l'habitation de son maître que Trouvé s'est donné la mort; lorsque les autorités sont arrivées, elles l'ont trouvé couché sur le dos; à côté de lui gisait une mare de sang coagulé, provenant de la plaie existant à la mâchoire droite.

Le fusil qui se trouvait près du cadavre n'avait plus qu'un coup chargé de plomb n^o 4. Le coup que s'est tiré le malheureux enfant a fait balte et toute la charge s'est logée dans la tête, car on n'a pu constater les traces de sortie du plomb.

Trouvé était domestique chez M. Lebas depuis le mois de juin 1875; comme il n'avait pas fait sa première communion, son maître l'envoyait au catéchisme. La veille de sa mort, il ne s'était pas rendu à l'église, et, le matin même, M. Lebas lui avait adressé des reproches à ce sujet. Pour le punir, on lui avait fait enlever le fumier qui se trouvait sous les chevaux à l'écurie. On l'avait menacé aussi, s'il n'était pas plus obéissant, de le mettre à la colonie de la Trappe ou de le renvoyer chez son oncle.

Ce singulier enfant répondait qu'il n'irait ni à la Trappe, ni chez son oncle, qu'il aimerait mieux mourir.

L'oncle de Trouvé a déclaré que son neveu avait une très-mauvaise tête, qu'il l'avait pris chez lui après la mort de ses parents, mais que n'ayant jamais pu en rien faire, il l'avait confié à M. Lebas.

MUSIQUE DU COLLÈGE.

Dimanche prochain, 16 juillet, à 8 h. 1/4 du soir, la musique du collège exécutera, dans le Square du théâtre, les morceaux suivants :

- | | |
|-----------------------------------|------------|
| 1° La Voie sacrée, marche..... | RYEMBAULT. |
| 2° Allégo militaire..... | G. FÉBRE. |
| 3° La Reine Berthe, fantaisie.... | TILLIARD. |
| 4° Pst! Pst! mazurka..... | CLODOND. |
| 5° Coucou, polka..... | HENNERLÉ. |

Dernières Nouvelles.

Nous n'avons aujourd'hui que très-peu de nouvelles du théâtre de la guerre. Depuis cinq ou six jours on ne sait rien de Tchernaïeff, qui reste inactif ou qui opère bien secrètement; le seul fait constant, c'est qu'il est toujours sur le territoire turc.

Les Monténégrins, dont on a ignoré depuis huit jours les véritables intentions, viennent de démasquer leur plan de campagne. Un de leurs corps, sous les ordres de Paulovitch et de l'archimandrite Pekovich, fort de 6,000 hommes environ, a occupé la route de Klek et six villages turcs des alentours. Le port de cette ville est actuellement fermé aux troupes ottomanes.

Un autre corps marche sur Trébigne, et le prince Nikita, avec le gros de l'armée, menace Mostar, la capitale de l'Herzégovine.

L'occupation de Gashko, qui a eu lieu il y a trois jours et que les dépêches ont confirmée, est un succès important pour les coalisés, car cette place est à mi-chemin de la Serbie et du Monténégro, et elle peut servir de point d'appui aux deux armées pour se donner la main.

Il est avéré aujourd'hui que les corps d'armée de l'est et du sud n'ont pas éprouvé d'échecs sérieux, puisqu'ils se maintiennent sur le territoire turc.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Refusez toute contrefaçon. — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique Revalesscière Du Barry, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres
Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nau-

sées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88.000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N° 63.476 : M. le curé Compert, de dix-huit

ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N° 46.270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46.240 : M. le docteur-médecin Marlin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46.218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18.744 : le docteur-médecin Sborland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49.522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine.

En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr. 50; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Biscuits de Revalesscière, en boîtes de 4, 7, 12, 18, 24, 36, 48, 72, 108, 144, 180, 216, 252, 288, 324, 360, 400, 450, 500, 550, 600, 650, 700, 750, 800, 850, 900, 950, 1000, 1050, 1100, 1150, 1200, 1250, 1300, 1350, 1400, 1450, 1500, 1550, 1600, 1650, 1700, 1750, 1800, 1850, 1900, 1950, 2000, 2050, 2100, 2150, 2200, 2250, 2300, 2350, 2400, 2450, 2500, 2550, 2600, 2650, 2700, 2750, 2800, 2850, 2900, 2950, 3000, 3050, 3100, 3150, 3200, 3250, 3300, 3350, 3400, 3450, 3500, 3550, 3600, 3650, 3700, 3750, 3800, 3850, 3900, 3950, 4000, 4050, 4100, 4150, 4200, 4250, 4300, 4350, 4400, 4450, 4500, 4550, 4600, 4650, 4700, 4750, 4800, 4850, 4900, 4950, 5000, 5050, 5100, 5150, 5200, 5250, 5300, 5350, 5400, 5450, 5500, 5550, 5600, 5650, 5700, 5750, 5800, 5850, 5900, 5950, 6000, 6050, 6100, 6150, 6200, 6250, 6300, 6350, 6400, 6450, 6500, 6550, 6600, 6650, 6700, 6750, 6800, 6850, 6900, 6950, 7000, 7050, 7100, 7150, 7200, 7250, 7300, 7350, 7400, 7450, 7500, 7550, 7600, 7650, 7700, 7750, 7800, 7850, 7900, 7950, 8000, 8050, 8100, 8150, 8200, 8250, 8300, 8350, 8400, 8450, 8500, 8550, 8600, 8650, 8700, 8750, 8800, 8850, 8900, 8950, 9000, 9050, 9100, 9150, 9200, 9250, 9300, 9350, 9400, 9450, 9500, 9550, 9600, 9650, 9700, 9750, 9800, 9850, 9900, 9950, 10000.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 JUILLET 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	68	45		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	735			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	660		
4 1/2 % jouiss. septembre.	99	50		Crédit Mobilier.	146	25		Crédit Mobilier esp., j. juillet.	528	75	
5 % jouiss. novembre.	106	15		Crédit foncier d'Autriche.	460			Société autrichienne, j. janv.	545		
Obligations du Trésor, t. payé.	482			Charentes, 400 fr. p. j. août.	455			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	225			Est, jouissance nov.	596	95		Orléans.	319		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	492	50		Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	968	75		Paris-Lyon-Méditerran.,	318	95	
— 1865, 4 %	505			Midi, jouissance juillet.	759	75		Est.	315		
— 1869, 3 %	375			Nord, jouissance juillet.	1320			Nord.	320	75	
— 1871, 3 %	346	50		Orléans, jouissance octobre.	1010			Ouest.	318	50	
— 1875, 4 %	481	50		Ouest, jouissance juillet, 65.	650			Midi.	310		
Banque de France, j. juillet.	2600			Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	1315			Deux-Charentes.	305		
Comptoir d'escompte, j. août.	665			Société Immobilière, j. janv.	14	50		Vendée.	260		
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	367	50		C. gén. Transatlantique, j. juill.	311	25		Canal de Suez.	522		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	337	50									
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	707	50									

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS GARE DE SAUMUR (Service d'été, 1^{er} mai 1876)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			
3 heures	8 minutes	du matin	express-omnibus
6	45	—	—
9	1	—	soir, omnibus
1	37	—	—
4	10	—	soir, omnibus
7	17	—	—
10	37	—	—

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURNAI.			
3 heures	26 minutes	du matin	direct-omnibus
8	20	—	—
9	41	—	omnibus
12	38	—	express-omnibus
4	44	—	soir, omnibus
10	28	—	—

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 heures.

GRAND DÉBALLAGE DE LINGERIE ET BRODERIE

21, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

AVIS AUX DAMES

Le Propriétaire du grand déballage de Broderie et Lingerie prévient les Dames qu'il vient d'ajouter à sa spécialité un grand assortiment d'articles en couleur, haute nouveauté : robes d'enfants, jupons, etc.

- 2,000 parures plissées, prix incroyable de. 1 f. 45 la pièce.
- 3,000 beaux bonnets à rubans de toutes couleurs, pour dames, à. 1 45 —
- Beaux mouchoirs avec écusson brodé et initiales, les deux pour. 1 25
- 2,000 mètres, beaux rideaux brodés, solde, depuis. 0 70 le mètre.
- Dessus d'édredon, depuis. 4 95
- Dessus de lits, depuis. 6 50
- Jupons plissés, de. 2 45 à 150 fr.
- Plus de 2,000 belles bandes brodées, solde, depuis. 1 45 les 4 m. 20 c.
- 20,000 francs de riches broderies de Nancy, soldés; Mouchoirs baptiste, de. 2 45 à 150 fr. la pièce.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE, MAISONS A SAUMUR VIGNES A BAGNEUX

- SAVOIR :
- 1^o Maison, à Saumur, rue Fardeau, au Champ-de-Foire, n° 23, occupée par M. Cholet, entrepreneur; jardin;
 - 2^o Maison, à Saumur, rue Fardeau, n° 25, et levée Saint-Lazare; jardin et écurie;
 - 3^o Maison, à Saumur, rue de Poitiers, n° 56, occupée par M. Charles Jagot; jardin, remise, écurie;
 - 4^o Maison en construction, à Saumur, rue de Bordeaux, joignant au midi la maison en construction de M. Foucher, juge de paix; jardin;
 - 5^o Maison, à Saumur, rue de Fenet, n° 105; cour, glacière et jardin, donnant sur la montée du Petit-Genève;
 - 6^o Un hectare 11 ares de vignes en très-bon état, au Champ-des-Guindries, canton de la Pierre-Couverte, commune de Bagneux, avec cave, pressoir et bâtiment.
- S'adresser à M. CHOLET, entrepreneur à Saumur, à M. ROBIN, à Terrefort, commune de Bagneux, ou à M^e CLOUARD, notaire. (263)

MAGASIN A LOUER

PRÉSENTMENT ET SUITE D'AFFAIRES A CÉDER Rue du Portail-Louis, n° 37.

M. Cathelineau a l'honneur de prévenir sa clientèle que, désirant céder son fonds de commerce, il vendra, dès à présent, toutes ses marchandises avec un rabais de 10 0/0 sur les prix habituels. (336)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE, En totalité ou par parties. UNE PROPRIÉTÉ

Située aux Huraudières, commune de Saumur. Comprendant : bâtiments, jardin, prés, pâtures et queriers, d'une contenance de 15 hectares 50 ares, joignant le Bray, le chemin Charnier, l'établissement de M. Sarget, M. Lacroix et M. Chambourdon. Divisions au gré des acquéreurs. Entrée en jouissance de suite. Toutes facilités de paiement. S'adresser à l'étude de M^e CLOUARD, où se trouveront, tous les samedis et les dimanches, MM. JUETTE et MENARD, mandataires de M. Yvon.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE, UN ÉTABLISSEMENT DE VINS MOUSSEUX

Avec caves, vignes, terres, et un matériel complet; on cédera tout ou partie des vins, au gré de l'acquéreur. S'adresser à M. BOURJUGE, expert-comptable à Angers, ou à M^e CLOUARD, notaire à Saumur. (247)

A CÉDER

Pour cause de santé, MODES ET LINGERIE Dans l'Indre-et-Loire. Affaires sûres. — Facilité. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e QUIROUARD, notaire à Guérande.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION, En l'étude et par le ministère de M^e QUIROUARD, notaire à Guérande (Loire-Inférieure).

Le dimanche 6 août 1876, à deux heures de l'après-midi, Dans la ville du Poullignen,

UNE MAISON

Ayant une belle façade sur le port et consistant en : rez-de-chaussée, composé de plusieurs pièces; premier étage, composé aussi de plusieurs pièces; grenier sur le tout, et bâtiments de servitudes, cave et belle cour plantée derrière, qui a porte cochère sur une rue.

Pour tous renseignements et pour en traiter avant l'adjudication, s'adresser audit M^e QUIROUARD, ou à M^{lle} Aline GEMERLE, au Poullignen.

MAISON

A LOUER

Rues du Puits-Neuf et de la Cocasserie, Pour la Saint-Jean 1877. S'adresser à M. GUILLEMÉ, marchand papetier, rue Saint-Jean, 9.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1877, UNE MAISON Située à Saumur, rue d'Orléans, Actuellement occupée par M. Decourt, négociant. Vastes magasins. S'adresser à M^{rs} SIMON, rue de la Grise, ou à M^e MÉROUAS, notaire.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER

DE SUITE, En totalité ou par parties, UNE GRANDE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 55.

Cette maison comprend un vaste magasin sur la rue d'Orléans, porche, cour, remises, écuries, entresol, premier et deuxième étages, greniers et terrasse; plusieurs caves, lieux à l'anglaise; tous les appartements sont parquetés. S'adresser à M. CHEVALIER, propriétaire à Saumur, rue d'Alsace, ou à M^e CLOUARD, notaire. (190)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1877, LA MAISON DU GRENADIER-FRANÇAIS

Rue du Puits-Neuf, n° 14, servant actuellement d'auberge. On fera tous les changements demandés. S'adresser à M. DAVEAU, doreur, même rue, n° 17. (15)

Etude de M^e CHARLES PITON, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE AUX ENCHÈRES

Samedi 15 juillet 1876, à midi, sera procédé, par le ministère de M^e Piton, commissaire-priseur, sur la place de la Bilange, à Saumur, à la vente publique aux enchères de 21 pièces de fonte (chartrons) laissées en souffrance à la gare de Vendée. On paiera comptant, plus 5 p. 100.

LA FORTUNE, journal émanant d'un niteur des charbonnages et de la métallurgie. Parait tous les dimanches en 16 pages.

PAR AN LISTE DE TOUTES LES VILLES 3, r. d'Amboise-Richelieu, Paris.



Saumur, imprimerie P. GODET.

FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Volières, Poulailiers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, Corbeilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles. (105)